



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Bureau du 16 septembre 2024*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché n°24001DGS : Réalisation d'une étude portant sur la requalification urbaine du secteur de TOGA**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**Présents :** Louis POZZO di BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI.

**ABSENTS :** Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution du marché n°24001DGS : Réalisation d'une étude portant sur la requalification urbaine du secteur de TOGA**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fourniture et service d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif au seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ;

Vu la consultation n°24001DGS, lancée le 22 mai 2024 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché portant sur la réalisation d'une étude portant sur la requalification urbaine du secteur de TOGA ;

Vu l'analyse des offres et le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

La procédure adaptée engagée pour l'attribution du marché public n°24001DGS (réalisation d'une étude portant sur la requalification urbaine du secteur de TOGA) ;

**ATTRIBUE**

Le marché correspondant au groupement conjoint d'entreprises « **CITADIA** (mandataire solidaire RCS Toulon B412 124 703) sise 45 RUE GIMELLI 83000 TOULON, **SCET, CETEC** » pour un montant de rémunération de 124 925 €HT pour la partie globale et forfaitaire (Prix DPGF) et pour un montant de commande sans minimum et maximum de 20 000 €HT pour la partie à bon de commande, sur 8 mois ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents relatifs à ce marché ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP3027 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGIO